



Dimanche 02 Juin 2024 Salle des fêtes de Loisin

Le bulletin d'inscription à retourner avant le 24 mai 2024 à :

Sou des écoles de Loisin 10, chemin de Vallon 74140 Loisin

Ou par mail: soudesecolesloisin74@gmail.com

Accompagné obligatoirement (pour que la réservation soit effective) :

- Du règlement du montant total de votre réservation
- Une photocopie recto verso de votre pièce d'identité
- Le bulletin d'inscription dûment complété

Dès réception de l'ensemble des documents, une confirmation vous sera adressée par email ou par téléphone.

<u>Sans confirmation au bout d'une semaine</u>, nous vous recommandons de nous contacter au **06.26.83.33.20** ou à soudesecolesloisin74@gmail.com.

Le Sou des Ecoles de Loisin s'engage à ne pas divulguer les renseignements vous concernant, sauf aux autorités de police en cas de demande de leur part. Vos renseignements servent uniquement à la tenue administrative de la manifestation.





Salle des fêtes Dimanche 02 Juin 2024 8h - 17h



Organisé par le Sou des écoles Buvette et restauration sur place.



Le vide grenier se situera tout autour de la salle des fêtes et sur son parking.

L'entrée se fera par la route de Ballaison.

ATTENTION: en raison des bornes anti-intrusion la largeur des véhicules des exposants devra être <u>inférieure à 2,40m</u> sinon l'accès sera impossible.

Venez passez un moment de convivialité au milieu de notre village

RÈGLEMENT à conserver

COTTO

- L'inscription et le paiement se font préalablement par courrier ou email et par chèque ou virement bancaire.
- L'inscription est réputée confirmée dès réception des documents requis et du paiement. Vous devez recevoir une confirmation de notre part.
- Les emplacements extérieurs sont attribués par ordre d'arrivée des exposants le jour de la manifestation. Aucune réservation d'emplacement extérieur ne sera possible, sauf décision des organisateurs.
- Les emplacements intérieurs seront réservés et définis au préalable par le comité d'organisation.
- Toute inscription incomplète sera considérée comme nulle.
- Le vide-grenier est ouvert au public de 8h à 17h.
- Les exposants devront s'installer entre 6h et 8h (Horaire confirmé lors de la validation)
- Le vide-grenier se faisant à la fois en intérieur et en extérieur, il aura lieu par tous les temps. Il est à la charge des exposants extérieurs de prendre leurs précautions. Aucun remboursement en cas de non-venue de l'exposant.
- Les emplacements extérieurs ne devront pas dépasser plus de 2 m de largeur afin de laisser le passage aux visiteurs dans les allées.
- Ne sont acceptés à la vente par les particuliers que des objets usagés.
- Les bénéfices des ventes des exposants reviennent aux exposants.
- Le Sou des écoles de Loisin décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration du matériel en vente ou des véhicules.
- La vente de boissons et de nourriture est exclusivement réservée au Sou des écoles de Loisin, organisateur de la manifestation.
- Aucune somme versée ne pourra être remboursée pour quelque raison que ce soit.
- Les emplacements devront être rendus aussi propres et vides qu'à l'arrivée des exposants au plus tard à 18h.
- Les exposants doivent reprendre leurs invendus ainsi que leurs déchets au départ.

Toute inscription à la manifestation équivaut à l'acceptation pure et simple et sans exception de ce présent règlement.

Merci de votre collaboration et bonne vente!

Attestation sur l'honneur et bulletin d'inscription

Je soussigné(e) : Nom :	
Prénom :	
Né(e) le	à
Mail ou Numéro de téléphone (pour rece	evoir la confirmation) :
	nerçant, ne pas avoir déjà participé à deux (2) autres ventes urs et que les marchandises proposées à la vente sont des
Par le fait de son inscription, l'exposa respecter dans son intégralité.	nt accepte le règlement du vide grenier et s'engage à le
Fait à	le
	Signature obligatoire :
Je souhaite réserver :	
EMPLACEMENT INTÉRIEUR dans	la salle des fêtes :
Un emplacement est égal à 1.20 m e Nombre d'emplacements désiré :	
Si nécessaire, veuillez préciser le no	
vous avez besoin :	
Nb de tables (1 par emplacement max. offert) :	
Nb de chaises (2 par emplacement r	max. offert) :
EMPLACEMENT EXTÉRIEUR :	P
Un module est égal à 2 mètres liné	
Nombre de module désiré :	X 10€ = Euros.
Nombre de véhicules sur emplace Je souhaite installer une tonnelle	placement : réservation de 3 modules minimum ☐ ment : X 5€ = Euros. sur l'emplacement ☐
Certains emplacements sont légère tables et les tonnelles.	ment en pente, pensez à prendre des calles pour les
Règlement et document à fournir :	
Une photocopie recto verso de votre	pièce d'identité - OBLIGATOIRE
☐ Règlement par chèque libellé à l'ordre du Sou des Ecoles de Loisin ☐ Règlement par virement bancaire en date du / / 2023 IBAN: FR76 1810 6000 4396 7226 3427 308 / BIC: AGRIFRPP881 ☐ Règlement en espèce	